

## **PROJET DE FUSION ENTRE**

### **BR HOLDING**

Société à responsabilité limitée au capital de 1.090.000 €  
ZAC La Gardette – rue Cantelaudette  
33310 LORMONT  
532 513 264 RCS BORDEAUX

*Société absorbante*

**Et**

### **OFFICE DES PATHOLOGIES DU BATIMENT**

Société à responsabilité limitée au capital de 7.500 €  
ZAC La Gardette – rue Cantelaudette  
Immeuble Le Titanium  
33310 LORMONT  
449 437 292 RCS BORDEAUX

*Société absorbée*

## **AVIS DE PROJET DE FUSION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bordeaux du 30 juin 2017,

La société BR HOLDING, Société à responsabilité limitée au capital de 1 090 000 €, dont le siège social est sis ZAC La Gardette – rue Cantelaudette, Immeuble Le Titanium, 33310 LORMONT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 532 513 264 et la société OFFICE DES PATHOLOGIES DU BATIMENT, Société à responsabilité limitée au capital de 7.500 €, dont le siège social est sis ZAC La Gardette – rue Cantelaudette, Immeuble Le Titanium, 33310 LORMONT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 449 437 292, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société OFFICE DES PATHOLOGIES DU BATIMENT par la société BR HOLDING.

La société OFFICE DES PATHOLOGIES DU BATIMENT ferait apport à la société BR HOLDING de la totalité de son actif, soit 810.185,84 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 661.668,21 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 148.217,63 euros.

La société BR HOLDING détenant la totalité des 750 parts composant le capital social de la société OFFICE DES PATHOLOGIES DU BATIMENT, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé.

Il résulterait de l'annulation des parts sociales de la société OFFICE DES PATHOLOGIES DU BATIMENT détenues par la société BR HOLDING un mali de fusion de 931.782,37 euros.

La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2017, d'un point de vue comptable et fiscal.

Toutes les opérations actives et passives, effectuées par OFFICE DES PATHOLOGIES DU BATIMENT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par BR HOLDING.

La société OFFICE DES PATHOLOGIES DU BATIMENT sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion.

La fusion sera réalisée le 31 décembre 2017.

Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX au nom des deux sociétés le 28 novembre 2017.

Pour avis